



## **La Maison Magdalena au 31 décembre 2020**

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

- 1- Le projet de la Maison Magdalena***
- 2- La Maison Magdalena ses agréments***
- 3- Budget et Finance***
- 4- L'organisation des bâtiments***
- 5- L'accompagnement des personnes accueillies***
- 6- Les personnes accueillies***
- 7- Les documents de référence***
- 8- Le site internet et les contacts***

000000

## 1. Le projet de la Maison Magdalena

L'objet de la « Maison Magdalena » est d'accueillir, et d'héberger des personnes désireuses de sortir de la prostitution, ou victimes d'un esclavage, et de leur offrir, dans un même lieu, un parcours de réinsertion sociale et professionnelle, par un accompagnement approprié, orienté vers le retour à la dignité par le travail.

## 2. Les agréments

Il n'existait pas de cadre spécifique correspondant à la mission d'accueil, d'hébergement et de parcours de réinsertion, sur un même site, pour des personnes désireuses de quitter la prostitution.

La structure juridique permet une capacité d'adaptation rapide, et donne de la souplesse au Conseil d'Administration, en particulier dans les décisions à prendre

Le Conseil d'Administration peut être composé jusqu'à 12 membres :

- 1 Président
- 1 trésorier
- 1 secrétaire
- 2 membres de droit,
- 1 personne morale: l'Association Magdalena92
- et jusqu'à 6 autres administrateurs

La « Maison Magdalena » a obtenu les autorisations suivantes :

- L'agrément fiscal Rescrit en date du 17 Mars 2016,
- L'autorisation d'ouverture le 16 Juillet 2016,
- L'agrément OACAS (Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire) le 18 Mai 2018

Le nom et le logo Maison Magdalena ont été déposés à l'INPI le 18 Mai 2016.

Le contrat d'assurance dommages est intégré dans le contrat du diocèse de Meaux propriétaire des bâtiments

Les salariés, les bénévoles et les personnes accueillies sont assurés en responsabilité civile.

## 3. Budget et Finance

### Evolution des comptes sur 4 ans

	Charges hors amortissement	Produits	Résultat	QP subvention viré au compte de résultat
2017	168 320 €	178 029 €	9 709 €	13 375 €
2018	186 391 €	198 366 €	11 974 €	16 906 €
2019	168 177 €	186 895 €	18 718 €	18 986 €
2020 ( Prev )	120 204 €	110 917 €	-5 210 €	25 000 €

NB : la quote part de subvention virée au compte de résultat correspond à la part de dons non affectés faits par les fondations et affectée en partie au résultat annuel.

Depuis début 2020, on constate une diminution significative des charges : l'effet COVID en est en partie responsable.

Cependant, cette évolution devrait perdurer du fait de l'arrêt de certaines prestations extérieures, de dépenses moindres sur la partie équipement de la Maison (les achats ont été largement réalisés les années précédentes) et d'une diminution des achats de nourriture, grâce à la banque alimentaire et aux légumes du potager.

Le budget charges 2021, en tenant compte d'un recrutement à plein temps d'une directrice s'établit à environ 170 000€

Sur le plan des recettes, la Préfecture subventionne la Maison chaque année à hauteur de 30 000€, et le diocèse pour 10 000€.

En 2021 nous poursuivrons la recherche de fonds auprès des fonds de dotation et des fondations.

A noter que les comptes sont vérifiés, chaque année, par un cabinet d'expert-comptable, certifiés par un commissaire aux comptes et validés par le Conseil d'Administration.

#### **4. L'organisation des bâtiments**

L'ensemble des locaux, qui fait l'objet d'un prêt à usage par le diocèse de Meaux, est composé de plusieurs bâtiments :

- Une grande chapelle
- Une maison qui héberge les personnes accueillies :
  - Au rdc : salon, salle à manger, bureau de la directrice, cuisine
  - Au 1<sup>er</sup> étage : 7 chambres individuelles et un ensemble de lavabos, douches et wc
  - Au 2<sup>ème</sup> étage : une très grande chambre, trois petites chambres, deux salles de bains, une kitchenette
  - Au sous-sol : un oratoire et des caves
- Une maison destinée aux sœurs et aux bénévoles de passage :
  - Au rdc : garages, atelier, chaufferie
  - Au rdc : un studio avec sanitaire et kitchenette possible
  - Au 1<sup>er</sup> étage : l'appartement des sœurs (4 chambres, salon, cuisine et sanitaire)
  - Au 1<sup>er</sup> étage : un appartement de deux pièces avec sanitaire et cuisine
  - Au 2<sup>ème</sup> étage : une chambre avec sanitaire, deux chambres et un grand espace, avec 2 sanitaires
- Un bâtiment pour les activités :
  - Au rdc : un atelier de ciergerie en production, avec tout le matériel nécessaire
  - Au 1<sup>er</sup> étage : une grande salle d'activités et de formation
- Au centre des bâtiments, un jardin spacieux et arboré
- A l'entrée de la Maison, un parking 10 places environ
- Joutant la Maison, un grand terrain utilisé pour la permaculture, équipé d'une grande et d'une petite serres, plus trois mares d'alimentation en eau d'arrosage
- De plus, il existe une grange spacieuse, en mauvais état, mais qui pourrait à terme être réhabilitée et utilisée pour des logements / activités. Un dossier de rénovation du toit est actuellement déposé auprès d'une fondation.

La Maison dispose actuellement, d'une capacité d'hébergement jusqu'à **10** personnes accueillies.

## **5. L'accompagnement des personnes accueillies**

### **• Les membres du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil d'Administration exercent les missions suivantes :

- Jean Michel Bel membre de droit nommé par l'évêque, est en charge des conventions entre le diocèse et la « Maison Magdalena » notamment concernant les bâtiments
- Sœur Stelina, membre de droit, représentant sa communauté de religieuses, est en charge de la communauté à la Maison et s'assure d'une présence permanente.
- Le président Jean de Vigneral, en charge de l'ensemble de la fonction juridique, réglementaire et des relations extérieures notamment, Etat, diocèse, associations.
- Le trésorier, Jean Michel du Peyroux, en charge de la partie finance au sens large, des travaux et du bon fonctionnement des moyens permettant le fonctionnement des activités.
- Le secrétaire, Maurice Bouchet, en charge des ressources et relations humaines, définition des missions, rédaction du projet et des différentes chartes ainsi que des PV des conseils.
- Sylvain Clément, en charge de toute la saisie comptable (environ 800 écritures annuelles)
- Sébastien de Wulf, chef d'entreprise à Moret, apporte son soutien par sa présence et les moyens dont il dispose. Il est également responsable de la RGPD (le règlement européen sur la protection des données)
- Bruno Lignan, chef d'entreprise à Moret, membre de la conférence Saint Vincent de Paul, accompagne les personnes accueillies qui ont quitté la maison, et qui se sont installées en proximité d'Ecuelles, 4 actuellement.
- Laurence de Lamberterie, responsable des bénévoles, intervient à la maison pour donner des cours de Français.

### **• Les salariés**

Deux salariés en CDI à mi-temps :

- Une Accompagnatrice de réinsertion : Marie Annick Bon, présente depuis 3 ans.  
La mission de Marie Annick, est d'organiser la vie à la maison et d'accompagne individuellement les personnes accueillies (papiers, santé, parcours de travail, recherche d'emploi ...)  
Marie Annick a également la charge du suivi des justificatifs des dépenses liées à la vie de la maison au quotidien.
- Une Responsable des activités : Béatrice Lalarme, a la charge de l'encadrement et de l'organisation de la production de la ciergerie, de la permaculture, ainsi que de tout ce qui concerne les activités des personnes accueillies dans le parcours de réinsertion.

### **• Les bénévoles**

La mission principale des bénévoles est d'assurer des formations : français, dessin, informatique ..., et d'accompagner les personnes accueillies dans des visites, promenades, ou pour les déplacements liés à des rendez-vous médicaux ou en Préfecture.

Avant de commencer leur mission, les bénévoles reçoivent la charte du bénévolat et une lettre de mission.

Le nombre de bénévoles est variable, de l'ordre d'une vingtaine de personnes habitant dans les environs, dont un groupe quasi permanent. Ainsi, nous avons délivré 6 attestations d'autorisation de déplacement pendant le deuxième confinement.

## **6. Les personnes accueillies**

La Maison Magdalena a été inaugurée le 4 Septembre 2016, et les premières personnes ont été accueillies début octobre 2016.

Depuis l'ouverture de la Maison, 16 personnes ont été accueillies, dont :

- 7 ont trouvé un emploi et ont quitté la maison
- une a pu trouver une solution compte tenu de son âge,
- 2 sont encore à la maison, et effectuent des missions d'intérim en attendant la régularisation de leur situation administrative.
- 6 ne se sont pas adaptées, et ont quitté la maison.

L'expérience acquise au cours des 4 années a été particulièrement utile pour l'application des critères d'admission des personnes accueillies (entretiens préalables, période probatoire ...), le respect des règles de vie, l'adéquation de la formation aux besoins, et la capacité des personnes accueillies à s'adapter aux travaux domestiques, ainsi qu'aux activités de la criergerie et de la permaculture.

Ces activités, ainsi que les actions de formation animées par les bénévoles, sont un élément essentiel dans le parcours de restructuration personnelle et de préparation à la réinsertion.

### **Incidences du COVID 19 :**

Comme dans le reste du pays, la Maison Magdalena a été très impactée par le Covid 19.

Les personnes accueillies à la maison étant des personnes à haut risque sanitaire, nous avons été contraints de cesser les admissions jusqu'au mois de juin.

Pendant le premier confinement et les mois qui ont suivi, nous avons hébergé isolement d'anciennes personnes accueillies à la maison, installées désormais à Fontainebleau, et qui se sont retrouvées seules et en chômage partiel.

Depuis le mois d'Aout 2020, la maison accueille deux femmes victimes d'esclave domestique et de traite des êtres humains.

Le confinement de Novembre a également remis en cause l'accueil de nouvelles personnes.

Au total, au cours de l'année 2020, 7 personnes ont séjourné à la Maison, et ont trouvé soit un travail, soit un environnement stable, soit enfin une perspective de travail à moyen terme.

## **7. Les documents de référence**

### **• Les contrats et conventions :**

- Le contrat de prêt à usage des lieux entre le diocèse de Meaux et la Maison Magdalena
- La convention entre le diocèse de Meaux et la congrégation de la Sainte Famille des Nécessiteux.
- La convention de mise à disposition à titre gratuit de l'hébergement de la communauté des Sœurs
- La convention signée entre le diocèse de Meaux, la communauté des Sœurs et la Maison Magdalena, relative aux conditions matérielles de la communauté des Sœurs
- Le document précisant la mission de la communauté des Sœurs au sein de la Maison Magdalena.

- Le **projet de la Maison Magdalena et sa mise en œuvre**

- Le descriptif du projet : « *La Maison Magdalena : un projet éducatif et pédagogique* »
- Le contrat d'accompagnement et de résidence pour les personnes accueillies
- Le règlement de fonctionnement de la Maison Magdalena (La charte des droits et des devoirs)
- Le projet personnalisé d'insertion des personnes accueillies
- La charte du bénévolat et la lettre de mission

## **8. Le site internet et les contacts**

- Un site pour la Maison  
<https://www.maisonmagdalena77.fr/>
- Un site pour la ciergerie  
<https://www.ciergeriemagdalena.com/>
- Une adresse de contact  
[contact@maisonmagdalena77.fr](mailto:contact@maisonmagdalena77.fr)